

AURORA APPARTEMENT D.1.2









Pour accord:

Date et signature :

- Ce plan commercial peut faire l'objet de modifications éventuelles dues aux nécessités techniques liées à la réalisation.

- Les cotes indiquées correspondent à la maçonnerie brute hors plafonnage et parachèvement

Le mobilier et les équipements illustrées sont indicatifs et ne sont pas fournis.
La cuisine et son implantation sont illustrées à titre indicatif. Pour plus de précisions sur la cuisine, se référer au plan du cuisiniste.

- Le cahier des charges commercial prévaut sur les plans. Pou plus de précisions sur les parachèvements, se référer au cahier des charges commercial



